

Cycle de formations

MÛRIR SON PROJET

s'installer ou développer son activité en milieu rural

Hiver-printemps 2020

Brioude - 43



Programme des formations

- Pour acquérir des compétences entrepreneuriales,
- Pour être acteur et porteur de son projet d'installation ou du développement de son entreprise,
- Pour être capable de définir sa stratégie et situer son projet dans le contexte rural ou agricole.

Explorer son projet

Mesurez la signification pour vous de porter un projet. Identifiez vos motivations dans votre parcours, travaillez sur l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Définissez les différentes activités et composantes de votre projet.

29, 30, 31 janvier

Choisir ses statuts

Appréhendez les statuts juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que leurs corrélations pour pouvoir choisir des statuts adaptés à votre projet et à sa progressivité.

13, 14 février

Réaliser une étude de marché

Réfléchissez à la dimension commerciale de votre projet, trouvez les outils adaptés pour étudier votre marché, trouvez vos clients et positionnez vos produits.

10 mars journée en présentiel
travail à distance 8h entre le 20 février et le 20 mars

Chiffrer son projet et en Anticiper le financement

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel. Commencez à chiffrer votre propre projet et à en étudier la faisabilité économique.

Repérez les interlocuteurs clés pour votre installation et les réseaux d'appui. Identifiez les dispositifs d'accompagnement et de financement pour votre projet.

26 mars, 7 et 9 avril

Les associations d'ASA, La Brèche et AFOCG43 s'associent pour proposer un cycle de formations autour de l'installation et de la diversification en milieu rural.

Ces formations d'un à trois jours se déroulent sur 3 mois, ce format vous laisse du temps pour travailler personnellement sur votre projet ou faire des stages en entreprise (nous contacter pour vérifier la mise en œuvre en fonction de votre profil).

Toutes les formations ont lieu à Brioude - 43.

Financement du cycle

Si vous êtes agriculteur ou porteur de projet en installation agricole, nous sollicitons le fond de formation VIVEA. Les agriculteurs doivent être à jour de leurs cotisations MSA et les personnes en projet d'installation agricole doivent nous remettre une attestation de parcours PPP obtenue auprès du Centre d'Elaboration des Parcours de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) généralement la Chambre d'Agriculture de votre département.

Si vous êtes actif ou demandeur d'emploi, nos associations sont enregistrées comme organismes de formation. A ce titre, les formations peuvent être prises en charge par votre fond de formation professionnel. Contactez votre OPCA (pour les salariés), votre FAF (pour les travailleurs non salariés) ou le pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi). Faites le point de vos droits à la formation sur www.moncompteactivite.gouv.fr.

Si vous vous trouvez dans une autre situation, merci de nous contacter.

Quoi qu'il en soit, la question financière ne doit pas être un frein à votre participation. N'hésitez pas à nous contacter !

Inscriptions et renseignements

06 33 66 64 80 - stephanie@associationdasa.fr

Organisation



Associations membres du Celavar Auvergne

avec l'appui de

